



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

coopération culturelle

Question écrite n° 48836

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur le réseau culturel de la France à l'étranger. Le Comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale a rendu à la fin de l'année 2013 un rapport d'évaluation des politiques menées au titre de ce réseau. Les auteurs du rapport rappellent la position historiquement pionnière de la France en matière de rayonnement explique qu'elle soit aujourd'hui dotée d'un réseau culturel extérieur qui se singularise par sa richesse et sa complexité. Selon les rapporteurs, s'il demeure aujourd'hui encore le réseau culturel le plus étendu au monde, il doit désormais faire face à de nouveaux défis, dans un contexte de contrainte budgétaire et de concurrence accrue des puissances étrangères. Les auteurs de ce rapport estiment que, pour être en mesure de mener une politique d'influence à même de faire entendre sa voix dans le monde, la France doit donc adapter ce réseau aux réalités contemporaines. Ils suggèrent dans cette perspective de rationaliser l'offre culturelle. Les rapporteurs proposent ainsi de rechercher autant que possible des synergies régionales lorsqu'elles sont culturellement pertinentes. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite concrète à cette suggestion.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères et du développement international recherche autant que possible à renforcer les synergies régionales et à mutualiser les projets au sein du réseau de coopération et d'action culturelle, en lien avec l'Institut français. Ainsi, dans le cadre de l'évaluation des projets présentés par le réseau, l'Institut français prend en compte les synergies régionales qui peuvent être dégagées en matière d'animation et de dynamisation des réseaux professionnels culturels locaux (circulation des artistes et des oeuvres). Il examine également les économies d'échelle qui peuvent être dégagées par une approche régionale (notamment dans le cadre de l'organisation de tournées artistiques, d'expositions itinérantes ou de débats d'idées). Des indicateurs d'évaluation de l'action de l'Institut français, dans le cadre du prochain Contrat d'objectifs et de moyens (COM), valoriseront encore davantage les actions mutualisées. Enfin, au sein du réseau, des initiatives sous-régionales existent déjà. A titre d'exemple, la mise en place au Sénégal d'un « réseau sénégalais », qui permet de faire circuler les artistes et intervenants invités entre les Instituts français de Dakar et de Saint-Louis et les Alliances françaises de Ziguinchor, Kaolack et Banjul, grâce à la mise en place d'un fonds commun.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48836

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 988

Réponse publiée au JO le : [22 juillet 2014](#), page 6194